



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 23 janvier 2013 à 14 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauv ,   laquelle sont pr sents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,  
M. Jean Lalonde, maire de la municipalit  de Tr s-Saint-R dempteur,  
M. Claude Pilon, maire de la municipalit  de Vaudreuil-sur-le-Lac,  
M. Marc-Andr  L ger, maire de la ville de L' le-Cadieus,  
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,  
M. R al Boisvert, maire de la municipalit  des Coteaux,  
Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l' le-Perrot,  
Mme Ga tane Legault, maire de la municipalit  de Saint-Zotique.

Sont  galement pr sents messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur g n ral, et Raymond Malo, directeur g n ral adjoint, ainsi que mesdames Val rie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux, et Nadine Ethier, directrice des op rations.

Est absente madame Annie L vesque, directrice de l'am nagement du territoire et de l'environnement.

### 1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PR FET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA S ANCE

Monsieur le pr fet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comit  administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 13-01-23-01

Il est propos  par monsieur **Claude Pilon**, appuy  par madame **Ga tane Legault** et r solu **d'ouvrir** la s ance   14 h 1.

Proposition adopt e.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 13-01-23-02

Il est propos  par monsieur **Claude Pilon**, appuy  par monsieur **R al Boisvert** et r solu **d'adopter** l'ordre du jour avec le rajout au point 17. « Rapport des  lus » d'un point 17.2. «  cocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situ    Vaudreuil-Dorion » et la modification du point 7.1. « Organigramme : positionnement » qui est d plac    la fin de la s ance et qui devient le point 19. Le point 19. « Cl ture ou ajournement de la s ance » devient le point 20.

Proposition adopt e.

### 3. PROC S-VERBAUX

#### 3.1. SUIVI DES R SOLUTIONS DU COMIT  ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur g n ral fait un suivi des r solutions adopt es au comit  administratif.

#### 3.2. PROC S-VERBAL DE LA S ANCE ORDINAIRE DU 12 D CEMBRE 2012 : ADOPTION

CA 13-01-23-03

Il est propos  par monsieur **Guy Pilon**, appuy  par monsieur **Yvan Cardinal** et r solu **d'adopter** le proc s-verbal de la s ance ordinaire du 12 d cembre 2012 tel que pr sent .

Proposition adopt e.

### 4. PR SENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet trait .



CA 13-01-23-04

## **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

#### **5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS**

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** la liste MRC 13-01-23.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-01-23, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

#### **5.1.2. ACHATS**

Aucun sujet traité.

#### **5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS**

Aucun sujet traité.

#### **5.1.4. ORIENTATION SUR LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES, SERVICES ET ACTIVITÉS À CARACTÈRE RÉGIONAL**

Les membres suggèrent de prendre connaissance des documents déposés lors de l'ajournement de la séance qui aura lieu le mercredi 30 janvier prochain à 13 h pour discuter de ce point.

## **5.2. GREFFE ET LÉGISLATION**

### **5.2.1. TRAITEMENT DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la firme Aumais, Chartrand Avocats inc. pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale a été octroyé en septembre 2012 pour une période d'une (1) année;

CONSIDÉRANT QUE M<sup>e</sup> Stéphanie Labelle joindra la firme Dunton Rainville Avocats à compter du 2 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aumais, Chartrand Avocats inc. résilie le contrat intervenu le 1er octobre 2012, et ce, à compter du 2 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'agir au nom du directeur des poursuites criminelles et pénales est une désignation à l'avocat et non à la firme;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dunton Rainville Avocats offre de terminer le présent contrat aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 12000 412;

POUR CES MOTIFS,



**Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges**

CA 13-01-23-05

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **de résilier** le contrat pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale avec la firme *Aumais, Chartrand Avocats inc.* à compter du 2 février 2013;

**d'autoriser** le directeur général à signer la quittance;

**d'octroyer** un contrat pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale avec la firme *Dunton Rainville Avocats* pour la période du 3 février au 30 septembre 2013 pour les services de M<sup>e</sup> Stéphanie Labelle;

**d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

**PROCUREUR ET PROCUREUR SUBSTITUT : NOMINATION**

CONSIDÉRANT le projet d'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la signature du contrat avec la firme *Dunton Rainville Avocats* pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-01-23-06

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **de demander** au directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner M<sup>e</sup> Keven Lapierre à titre de procureur suppléant, suivant l'article 2.3 de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la MRC de Vaudreuil-Soulanges et **de révoquer** M<sup>e</sup> Nicolas Métivier à titre de procureur suppléant.

Proposition adoptée.

**5.3. BÂTIMENT**

Aucun sujet traité.

**6. COMMUNICATIONS**

Aucun sujet traité.

**7. RESSOURCES HUMAINES**

**7.1. POSTE DE CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un nouveau poste de conseiller en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en novembre 2012;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate en urbanisme;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;



CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire  
02 61000 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-01-23-07

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'embaucher** madame Catherine Marcotty à titre de conseillère en aménagement du territoire pour une durée indéterminée, temps plein, 35 heures par semaine, à compter du 28 janvier 2013, selon la classe 9, échelon 5, de la convention collective.

Proposition adoptée.

## **8. SÉCURITÉ**

### **8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

### **8.2. SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

### **8.3. SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

## **9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

## **10. ENVIRONNEMENT**

### **10.1. COURS D'EAU**

Aucun sujet traité.

### **10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

### **10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

## **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

#### **11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ**

##### **11.1.1.1. VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : RÈGLEMENTS NUMÉROS 437-24 ET 494**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-24 de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 437 aux fins de modifier certaines dispositions quant aux marges, aux « terrasses riveraines » et à la zone H-139;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 494 de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot a pour objet l'adoption d'un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 437-24 et 494 de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-01-23-08

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 437-24 et 494 de la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

**11.1.1.2. VILLE DE SAINT-LAZARE : RÈGLEMENT NUMÉRO 894**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 894 de la ville de Saint-Lazare a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 pour ajouter certaines définitions, autoriser les abris temporaires pour les véhicules commerciaux dans certaines zones et autoriser l'implantation d'une tour de télécommunication dans la zone H-250;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 894 de la ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-01-23-09

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 894 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

**12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

**12.1. STATUT ET SUIVI**

Monsieur Guy Pilon questionne le financement des grands projets de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui pourraient avoir des impacts sur les quotes-parts des municipalités dans l'avenir, dont un emprunt de vingt-cinq millions de dollars (25 000 000 \$).

**13. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)**

Aucun sujet traité.

**14. DÉVELOPPEMENT**

**14.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

**14.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

**15. CULTURE**

Aucun sujet traité.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

**17. RAPPORT DES ÉLUS**

**17.1. DOSSIER DE L'HÔPITAL : RETOUR DU PRÉFET**

Ce point a été traité dans un comité précédent.

**17.2. ÉCOCENTRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SITUÉ À  
VAUDREUIL-DORION**

Monsieur Guy Pilon demande l'état des travaux relatifs à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion. Madame la directrice du greffe et du contentieux informe les membres de l'échéancier en date de la présente :

- Ouverture de l'appel d'offres sur la gestion de l'écocentre : .....24 janvier 2013
- Comité de sélection sur la gestion de l'écocentre : .....25 janvier 2013
- Adjudication du contrat sur la gestion de l'écocentre : .....30 janvier 2013
- Lancement des appels d'offres sur les filières : .....31 janvier 2013
- Ouverture de l'écocentre (période de rodage) : ..... 22 mars 2013
- Ouverture officielle de l'écocentre : .....22 avril 2013

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Monsieur Crevier demande des informations quant au volet rémunération dans le budget 2013. Une rencontre est à prévoir avec madame la directrice des opérations.

**19. ORGANIGRAMME : POSITIONNEMENT**

CA 13-01-23-10

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **de procéder** à huis clos à 14 h 49.

CA 13-01-23-11


Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **de lever** le huis clos à 16 h 3.

**20. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CA 13-01-23-12

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu, à 16 h 5, **que la séance soit ajournée** au mercredi 30 janvier 2013 de 13 h à 16 h, à la salle du conseil, pour discuter des points 5.1.4. « Orientation sur le soutien aux équipements, infrastructures, services et activités à caractère régional » et 19. « Organigramme : positionnement ».

Proposition adoptée.

  
ROBERT SAUVÉ  
Préfet

  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier